



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.579.29

SEANCE DU 4 JUILLET 2024

INSTAURATION D'UNE OBLIGATION DE DÉCLARATION PRÉALABLE RAVALEMENTS DE FAÇADES ET IMPLANTATION DE CLÔTURES

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Corinne CORDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, (Adjoints au Maire), Mme Michèle CHARREYRE, Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, Mme Elodie FLANDRIN (Conseillers municipaux).

ABSENTS :

M. Sylvain LAURAC,
Mme Morgane BENOIST
Mme Nadine WILLEMET
Mme Valérie CHAILLIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI est désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	19
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	19
DATE DE LA CONVOCATION	:	27 juin 2024

INSTAURATION D'UNE OBLIGATION DE DÉCLARATION PRÉALABLE RAVALEMENTS DE FAÇADES ET IMPLANTATION DE CLÔTURES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

VU le décret n°2017-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme,

VU l'avis favorable des commissions municipales qui se sont réunies le 24 juin 2024,

CONSIDERANT que par délibération n°2021.579.025 en date du 5 juin 2021, la Commune de Saint-Vrain a initié une procédure de révision du PLU et, dans ce cadre, une attention particulière est portée à la préservation du caractère architectural et patrimonial de chaque quartier et hameau du village,

CONSIDERANT que le décret n°2017-253 susvisé dispense de formalités nombre de travaux auparavant soumis à déclaration préalable mais prévoit la possibilité de délibérer afin d'instaurer un régime d'obligation de déclaration préalable,

CONSIDERANT qu'il apparait que la remise en état des murs extérieurs des immeubles, de l'ensemble des travaux de réfection des menuiseries apparentes et l'édification des clôtures, participent à l'unité architecturale et paysagère, nécessaire à la préservation de notre cadre de vie et du caractère de Saint-Vrain,

CONSIDERANT que la soumission de l'édification des clôtures à déclaration préalable, sur le territoire de la commune, concoure également à permettre de vérifier le respect des limites d'implantation, par rapport au domaine public, préalablement à la réalisation des travaux,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal de Saint-Vrain, après en avoir délibéré,

CONTRE (1) : Mme Emilie SAYAG

POUR (18) : Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, (Adjoints au Maire), Mme Michèle CHARREYRE, Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT, M. Lionel BRULE, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, Mme Elodie FLANDRIN (Conseillers municipaux).

- **INSTAURE** un régime de déclaration obligatoire, sur l'ensemble du territoire communal, pour :
- Les ravalements de façades sur tout ou partie du bâtiment
 - L'implantation et la modification de clôtures

Fait à Saint-Vrain, le 4 juillet 2024

Le Maire,

Corinne CORDIER

Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER



Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut

REÇU EN PRÉFECTURE juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de la notification.
16/05/07/2024

Application agréée E-legalite.com